

CALENDRIER DOMINICAIN DU MOIS DE MARS

INDULGENCES DE NOS CONFRÉRIES

Abréviations :

C.—confesseur	O. N.—de notre ordre
M.—martyr	D.—fête double
V.—Vierge	T-D.—fête tout double

- 1 Vendredi. B. Christophe, C. O. N. D. Mem. de S. Albin, Ev. C.
- 2 Samedi. B. Henri Suso, C. O. N. D.
- 3 1^{er} Dimanche de Carême (1^{er} du mois). Office du jour. Pour les confrères du Rosaire : *Trois Indulg. plén. : 10 Communion ;* 20 *Visite de l'autel de la confrérie ; 30 Procession.*
- 4 Lundi. S. Casimir, C. D.
- 5 Mardi. Ste Scholastique, V. D. (10 février).
- 6 Mercredi. Quatre-Temps. B. Jourdain de Pise, C. O. N. D.
- 7 Jeudi. S. THOMAS D'AQUIN, C. O. N. Doct. et Patron des écoles catholiques. T. D. avec Octave solennelle.
—Pour les Tertiaires : UNE INDULGENGE PLÉNIÈRE, s'ils visitent une église de l'Ordre ; une autre INDULGENGE PLÉNIÈRE si, visitant une église de l'Ordre, ils y récitent l'oraison pour la paix : une autre INDULGENGE PLÉNIÈRE si, après la communion, ils récitent à genoux l'oraison pour le Pape, ou, faute de la savoir, le *Pater* pour le Souverain Pontife. Pour les Confrères du Rosaire et de la Milice Angélique UNE INDULGENGE PLÉNIÈRE.
- 8 Vendredi. Quatre-Temps. La Ste Lance et les SS. Clous de N.-S. J.-C. T. D. Mém. de S. Thomas chaque jour de son Octave.
- 9 Samedi. Quatre-Temps. Ste Françoise Romaine, Veuve. D.
- 10 2^e Dimanche de Carême (2^e du mois). Office du jour.
—Pour les Tertiaires : UNE INDULGENGE PLÉNIÈRE si, après la communion, ils récitent l'oraison Pour le Pape.—Pour les Confrères du Saint Nom de Jésus : 10 UNE INDULGENGE PLÉNIÈRE, si, confessés et communés, ils assistent à la procession. 20 SEPT ANS et SEPT QUARANTAINES, s'ils visitent la chapelle de la Confrérie.
- 11 Lundi. B. Réginald, C. O. N. D. (12 février).
- 12 Mardi. S. Grégoire le Grand, P. C. D. T. D.
- 13 Mercredi. Les Sept Fondateurs de l'ordre des Servites. D. (17 février).
- 14 Jeudi. L'Oct. de S. Thomas. Solennelle.
- 15 Vendredi. Le S. Suaire de N.-S. J.-C. T. D.
- 16 Samedi. B. Alvarez, C. O. N. D. (19 février).
- 17 3^e Dimanche de Carême (3^e du mois). Office du jour.